

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Etaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL 005-9535/21/BM

■ Programme d'Investissement d'Avenir - Approbation de la candidature de la Métropole à l'Appel à Projets Campus connecté - Demande de subvention MET 21/17807/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'appel à projets « Campus connecté » (AAP) a pour ambition de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des publics considérés comme éloignés de la formation par un système de labellisation de tiers-lieux d'enseignement à distance.

Portée par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse (ENJ), le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), le Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI) et la Banque des Territoires (CDC), une première expérimentation a été initiée en 2019 : 13 campus connectés ont alors été labellisés et près de 170 étudiants ont été inscrits dans des formations à distance et accompagnés par des tuteurs.

Le succès de ces tiers-lieux expérimentaux et l'intérêt des collectivités territoriales pour le dispositif ont justifié de lancer, en février 2020, un nouvel appel à projets devant permettre le déploiement d'une centaine de Campus connectés d'ici à 2022 et la dernière vague de l'AAP Campus Connecté se clôture le 29 janvier 2021.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, compétente sur les politiques de Cohésion Sociale, d'Insertion-Emploi et d'Enseignement Supérieur, présente un fort potentiel pour porter la demande de labellisation « Campus Connecté », en partenariat avec un consortium de structures partenaires stratégiquement identifiées : Centrale Marseille, la Maison de l'Emploi de Marseille et la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

La candidature métropolitaine à l'AAP Campus s'adresse prioritairement aux publics suivants :

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 03 mars 2021

- Infra-bac qui souhaitent « raccrocher » (via un Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires)
- Bacheliers sans solution (délaissés de Parcoursup')
- Travailleurs précaires souhaitant stabiliser leur situation dans l'emploi

Cette candidature s'exprime autour du déploiement d'une expérimentation située au 10, place Bougainville, dans le bas du 15ème arrondissement, situé en limite du Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) « Centre-Ville Canet Arnavaux Jean Jaurès » - QP013032.

Sous l'autorité de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Maison de l'Emploi de Marseille et la Fondation des Apprentis d'Auteuil co-piloteront un tiers-lieu dédié à l'enseignement supérieur sous toutes ses formes. Un laboratoire d'innovations pédagogiques qui a pour objectif de faire évoluer les apprentissages et la diversification de l'enseignement supérieur.

L'offre d'accompagnement doit permettre de créer un climat d'apprentissage propice à l'engagement, à la persévérance et à la réussite des étudiants dans leur projet : orientation ou réorientation sur-mesure, inscription à une formation à distance (diplômante ou certifiante) et engagement dans un parcours d'accompagnement sur-mesure. Les étudiants bénéficient d'un accès, en proximité, à des espaces de travail parfaitement équipés, adaptés aux usages (individuels et collectifs) et aux rythmes de leurs formations.

La labellisation permettra à la Métropole Aix-Marseille-Provence de recevoir 60 000 euros par an sur 5 ans (300 000 euros au total) pour appuyer la mise en œuvre opérationnelle du dispositif. Ce financement fera l'objet d'une demande auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Les fonds obtenus seront ensuite redistribués par la Métropole Aix-Marseille-Provence aux opérateurs chargés du déploiement opérationnel du campus (Fondation des Apprentis d'Auteuil et Maison de l'Emploi de Marseille), ainsi que vers le partenaire universitaire (Centrale Marseille). Ces partenariats feront l'objet d'accords contractuels ultérieurs, dès lors que la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera retenue.

L'évaluation continue du dispositif doit notamment permettre l'élaboration d'un « kit d'essaimage » qui permettrait de mobiliser les territoires volontaires (Conseils de Territoires et / ou villes) pour les accompagner à l'ouverture de nouveaux campus ainsi que dans la mobilisation de co-financements stratégiques.

Le déploiement de nouveaux « Campus connectés » doit s'inscrire dans une dynamique de diversification de l'offre de services des lieux d'accompagnement à l'emploi et autres tiers-lieux identifiés sur le territoire métropolitain, ayant un modèle économique stable et étant en capacité de mettre à disposition les prestations de services nécessaires au bon déroulement de ces nouveaux campus.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

Où le rapport ci-dessus,

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 03 mars 2021

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté métropolitaine d'agir en faveur de l'insertion pérenne de personnes considérées comme éloignées de l'emploi ;
- La volonté métropolitaine de renforcer l'accès universel aux études supérieures sur l'ensemble du territoire ;
- La volonté métropolitaine d'offrir des solutions de proximité pour faire adhérer l'offre et la demande d'emploi.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à engager la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans l'appel à projets « Campus Connecté ».

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil Départemental et de tout autre organisme susceptible d'apporter son aide à ce type d'actions, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section de fonctionnement au Budget Principal 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Sous-Politique E120 - Nature 65748 - Fonction 65 selon l'échéancier suivant :

- 2021 : 60 000 euros
- 2022 : 60 000 euros
- 2023 : 60 000 euros
- 2024 : 60 000 euros
- 2025 : 60 000 euros

Les recettes correspondantes seront constatées en section de fonctionnement sur le budget principal 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Sous-Politique E120 - Nature 74718 - Fonction 65.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Emploi, Cohésion sociale et territoriale,
Insertion et Relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 03 mars 2021